

**Observations transmises dans le cadre de la consultation du public organisée du 30/01/2017 au 20/02/2017 sur le projet de décret relatif au régime spécial applicable dans les forêts de protection prévu à l'article L. 141-4 du code forestier**

**NOMBRE D'OCCURENCE DE CETTE CONTRIBUTION = 490**

Monsieur le Ministre,

Je tiens à exprimer ma plus vive opposition a ce projet de décret qui vise à donner la possibilité de mener des travaux de recherche ou d'exploitation souterraine de ressources minérales.

Je vous demande en conséquence de retirer toute activité minière du projet de décret.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Monsieur le Préfet,

J'apprends que le statut de zone protégée de la forêt de Hayes pourrait être remis en cause et que vous pourriez autoriser la recherche de minerais.

La forêt est déjà suffisamment grignotée et elle a déjà suffisamment souffert de la tempête de 1999.

Qu'on y fasse des sondages et fouilles archéologiques, soit. Les archéologues remettent les terrains en état et l'impact est toujours minime.

Par contre qu'on ouvre dans le massif forestier des routes d'exploitation, des carrières, qu'on rase les arbres et qu'on y fasse circuler des engins certainement pas;

La nature est déjà suffisamment massacrée. Arrêtons cette fuite en avant ridicule.

je compte sur vous Monsieur Le Préfet pour que ce projet qui comme beaucoup d'autres servira une minorité mais nuira à la majorité n'aboutisse jamais et que la forêt de Hayes demeure un bien commun intangible.

merci pour votre aide.

Recevez Monsieur mes respectueuses salutations.

Monsieur le Ministre,

Je tiens à exprimer ma plus vive opposition a ce projet de décret qui vise à donner la possibilité de mener des travaux de recherche ou d'exploitation souterraine de ressources minérales. de plus il n'a pas été mis en exergue le bruit, le mouvement, l'odeur, d'une manifestation quelconque qui troublera la forêt et c'est bien le silence, les chant d'oiseaux, l'air et le plaisir des yeux qui disparaîtra...

Monsieur le Ministre, vous ne pouvez consentir à pareil injustice pour tous les éléments naturels qui nous entourent et dont nous sommes les garants... pensons à nos enfants,qu'allons-nous leur léguer ?

Aussi, Monsieur le Ministre, je vous remercie très vivement de bien vouloir procéder à l'annulation de ces recherches d'exploitations diverses et nocives à court terme...

Je vous demande en conséquence de retirer toute activité minière du projet de décret.

Dans l'attente d'une réponse,Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute et respectueuse considération.

Consultation du public sur un projet de décret en conseil d'état relatif au régime spécial applicable dans les forêts de protection

Il est curieux de constater, en parcourant la présentation de la consultation publique du site du ministère, que la justification de ce décret serait l'impossibilité de créer des forêts de protection périurbaines faute de l'existence d'un régime spécial permettant de réaliser des fouilles archéologiques et la recherche ou exploitation souterraine de ressources minérales.

La finalité moins avouée est de permettre l'extraction minière et ses dégâts collatéraux (création de pistes, éboulis stériles croulants, pollution, dérangements...) en montagne, là où se trouvent les forêts de protection les plus nombreuses, les plus remarquables, les plus fragiles, protectrices des fonds de vallées habités et véritables poumons de biodiversité.

Le législateur de la république ne devrait pas agir dans la précipitation et l'opacité. Laissez ces pratiques aux études d'impact des promoteurs et affairistes cupides.

Notre département de l'Ariège est particulièrement concerné par ce décret.

L'extraction minière dans les forêts de protection doit rester interdite.

Monsieur le Ministre,

Je tiens à exprimer ma plus vive opposition a ce projet de décret qui vise à donner la possibilité de mener des travaux de recherche ou d'exploitation souterraine de ressources minérales.

Je vous demande en conséquence de retirer toute activité minière du projet de décret.

Merci.

Madame, Monsieur

Par votre cupidité vous contribuez à détruire toutes nos forêts qui sont les poumons d'un environnement sain.

NON A L EXPLOITATION MINIERE EN ILE DE FRANCE ET AILLEURS

Bonjour,

Les forêts de protection sont des forêts publiques ou privées, restaurées ou protégées pour se prémunir et prémunir les générations à venir et les écosystèmes contre les catastrophes naturelles, les risques naturels, afin de préserver la sécurité, la santé et la qualité de vie des habitants des zones très urbanisées, les ressources en eau et le patrimoine « sol ».

La forêt est le seul vrai temple sacré de cette terre : respectons-la et protégeons-la là où qu'elle se trouve. Pour vos descendants dont le sort devrait vous concerner et pour les nôtres qui sont précieux pour nous.

Non à l'exploitation minière dans les forêts de protection !

Je demande en conséquence que soit révoquée toute activité minière du projet de décret.

Bonjour,

Je souhaite vous exprimer mon opposition au projet de décret relatif au régime spécial applicable dans les forêts de protection, l'activité minière dégradant immanquablement la forêt et son écosystème.

Offrir la possibilité de mener des travaux de recherche ou d'exploitation souterraine de ressources minérales est une régression vis-à-vis des réglementations environnementales en vigueur. Je considère cela inacceptable.

Je vous demande en conséquence de retirer l'activité minière, sous quelque forme que ce soit, du projet de décret.

Cordialement,

Bonjour,

Le ministère de l'Agriculture met en consultation un projet de décret visant à créer un régime d'autorisation de travaux dans les forêts de protection.

L'association des Sonneurs de la Côte s'est créée en 2002 pour défendre la forêt qui devait être détruite sur le secteur de Pagny-sur-Moselle. Nous ne pouvons que refuser la partie du décret concernant la recherche des ressources minérales souterraines en forêt.

L'association des Sonneurs de la Côte, pleinement engagée dans la protection de l'environnement et de la qualité de la vie, forte de ses 581 adhérents défendra la richesse de son patrimoine naturel.

Consciente de l'importance vitale d'une forêt, dans son rôle écologique, patrimonial et touristique, elle est solidaire des défenseurs de la forêt de Haye.

Monsieur le Ministre,

Je tiens à exprimer ma plus vive opposition a ce projet de décret qui vise à donner la possibilité de mener des travaux de recherche ou d'exploitation souterraine de ressources minérales.

Je vous demande en conséquence de retirer toute activité minière du projet de décret.  
Agissez promptement pour que la forêt de Compiègne dans son intégrité nous soit rendue .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.